

# TRIOS POUR LE COUCHER DU ROY

OUVRAGE PROTÉGÉ  
PHOTOCOPIE INTERDITE  
Même partielle  
(Loi du 11 Mars 1957)  
constituerait contrefaçon  
(Code Pénal, Art. 425)

[1] Symphonie

Premier dessus

Second dessus

Basse continue

5

10